

## Jardins ouvriers et familiaux et jardins partagés

Mise à jour : Il y a 1 an

### Nature et objectif de l'aide

Favoriser la création et le développement des Jardins Ouvriers et Familiaux (JOF) et des jardins partagés en les accompagnant dans leurs projets d'investissements.

### Bénéficiaires

- Communes propriétaires des terrains ou EPCI lorsque la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par une association,
- Associations de Jardins Ouvriers et Familiaux adhérents de la Fédération des JOF de la Seine-Maritime,
- Associations en charge de la gestion des jardins partagés.

### NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des terrains : allées de circulation, parkings, clôtures hors parcelles,</li><li>• Locaux communs (administratifs, techniques, sanitaires),</li><li>• Cabanons,</li><li>• Équipements de gestion des déchets et de récupération des eaux pluviales,</li><li>• Composteurs,</li><li>• Concerne uniquement les Jardins Partagés : parcelles destinées aux cultures alimentaires, tables de culture pour la mobilité réduite (maraîchères, fruitières, plantes aromatiques).</li></ul>	<b>30%</b>	<p>Plancher de dépenses éligibles : 5 000 €</p> <p>Plafond de dépenses éligibles : 100 000 €</p> <p>Les montants s'entendent HT pour les collectivités, TTC pour les associations</p>
<p>En cas de maîtrise d'ouvrage communale, signature d'une convention tripartite entre le Département, la Commune et le JOF ou le jardin partagé.</p> <p>Versement sur présentation des factures acquittées signées, mentionnant la date de règlement et le numéro du chèque concerné.</p> <p>Délais de trois ans entre deux demandes.</p>		

### DEPENSES EXCLUES

- Tous les équipements d'entretien des jardins.

### Pièces à fournir au dépôt du dossier

## **Jardins ouvriers et familiaux et jardins partagés**

Mise à jour : Il y a 1 an

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé, accompagné des pièces justificatives,
- Avis de la Fédération des JOF de Seine-Maritime sur la demande du JOF ou Charte du jardin partagé signée par l'association, les habitants et la commune.
- Avis de la Commune sur la réalisation des travaux,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)

### **Direction de référence**

DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES